

INFOLIVE – PROTECTION RAISONNÉE DE L'OLIVIER
Bulletin n° 11, le 3 août 2010
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



MOUCHE DE L'OLIVE

D'après nos observations, une légère augmentation du piégeage a été observée la semaine dernière en raison de la physionomie du vol précédent et d'une baisse des températures. Cette augmentation est plus importante dans les Alpes-Maritimes (surtout l'est du département et en altitude > 450 m) et l'est Varois (Callas - Fayence) qui arrive à 5 mouches capturées / jour. Ailleurs, même en zone littorale, les piégeages atteignent 1 mouche / jour. Peu de mouches sont capturées dans les Alpes-de-Haute-Provence et dans le Haut Var.

Dans les parcelles observatoires, nous notons les premières piqûres de ponte à moins de 300 m d'altitude, même en verger sec.

A partir de ce constat, les prochains vols de mouche sont annoncés :

- en dessous de 150 m d'altitude, le 2^{ème} vol est prévu à partir de mi-août
- entre 150 et 300 m d'altitude, le second vol est attendu pour la 2^{ème} décennie d'août
- plus en altitude, il faudra attendre la fin du mois d'août

Attention aux vergers irrigués qui sont plus sensibles et plus précoces aux attaques de mouche.

Suite à ce constat, nous ne préconisons aucun traitement, sauf dans les vergers protégés avec une barrière et qui ont reçu plus de 30 mm d'eau ce week-end. De plus, les températures vont augmenter cette semaine et limiter l'action des adultes.

1 – Production raisonnée d'olives vertes de table :

Ne pas renouveler le traitement – Attendre le prochain bulletin

2 – Production raisonnée d'olives noires de table :

Ne pas renouveler le traitement – Attendre le prochain bulletin

3 – Production d'olives à huile :

Ne pas intervenir – Attendre le prochain bulletin

4 – Production biologique :

Dans ce mode de production, il n'existe pas de produit curatif. Tous les traitements sont préventifs

Ne pas renouveler le traitement sauf si la barrière a été lessivée par les orages

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : contact@ctolivier.org



Produits autorisés sur oliviers * :*Les autres produits sont interdits – Protégez-vous*

Matières actives	Conditions d'utilisation	SPECIALITES COMMERCIALES	Dose	DAR (j)	ZNT (m)	DRE (h)
diméthoate	Traitement larvicide curatif	ROGOR PIPC 400	0,075 l/hl	21	5	6
		DANADIM PROGRESS	0,075 l/hl	21	5	24
deltaméthrine	Traitement adulticide préventif 3 applications maximum lessivage à 10 mm	DECIS / PEARL / SPLIT PROTECH	0,083 l/hl	15	20	6
lambda-cyhalothrine	Traitement adulticide préventif 2 applications maximum lessivage à 10 mm	KARATE ZEON	0,013 l/hl	7	20	48
		KARATE XPRESS	0,025 kg/hl	7	5	48
		POOL	0,025 kg/hl	7	5	48
spinosad	Traitement préventif localisé 4 applications maximum AB lessivage à 10 mm	SYNEIS APPAT	1,2 l/ha	7	5	6
Kaolinite calcinée	Barrière AB lessivage à 30 mm	ARGIBIO	30 à 50 kg/ha			
		ARGICALPRO				
Argile verte	Barrière AB Lessivage à 30 mm	ARGIVERT	30 à 50 kg/ha			

DAR : délai avant récolte

ZNT : Zone Non Traité

DRE : Délai De Rentrée

ŒIL DE PAON

Rappel : Les conditions climatiques ne sont plus favorables au développement de la maladie. Les températures sont trop chaudes. Il faudra reprendre la protection à partir de la mi-août

Arrêt de la protection**COCHENILLE NOIRE**

A basse altitude (< 300 m), les cochenilles ont finies de pondre et l'éclosion des larves est bientôt terminé. L'essaimage des larves va se poursuivre encore pendant quelques jours. Plus en altitude, les cochenilles sont encore en période de ponte et les larves migrent.

Les fortes chaleurs éliminent les jeunes larves. Actuellement, on observe que sur des arbres très infestés dans nos vergers de référence, le taux de larves vivantes est assez faible et atteint 1 larve vivante / feuille. C'est pour le moment plus de 65 % des larves qui n'ont pas résisté aux fortes chaleurs de début juillet. Un comptage mi-août permettra de mieux apprécier ou de mieux estimer l'action des fortes températures sur la nouvelle population de cochenilles.

Ne pas intervenir avant la fin de la période d'éclosion – Attendre le prochain bulletin**IRRIGATION**

Malgré la baisse sensible des températures, les besoins en eau de l'olivier se sont maintenus entre 8 et 12 mm pour l'ensemble de la semaine écoulée en raison des conditions venteuses.

Les pluies survenues localement n'ont pas suffi pas à combler les besoins en eau des oliviers. Cependant, ce bilan ne tient pas compte des précipitations de ce début de semaine (données indisponibles). Par conséquent, l'arrosage peut être réduit, voire suspendu, durant la totalité de la semaine si les précipitations ont été supérieures à 25 mm. Pour rappel, on estime que seulement 50 % des précipitations relevées dans le pluviomètre sont utiles à l'olivier.

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIERMaison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : contact@ctolivier.org

Du 26 juillet au 01 août. 2010		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes Maritimes	Alpes de Haute Provence
ETP moy. (mm/j)		6,4	6,8	5,2	5,0	5,9	4,8	5,6
ETM en mm/j		1,6	1,7	1,3	1,2	1,5	1,2	1,4
Cumul semaine en mm	Besoins en eau	11	12	9	8	11	8	10
	Pluie	6	6	1	0	0	1	0

Source : CIRAME avec le concours de l'Union Européenne (FEADER)

ETP moy : Evapotranspiration potentielle moyenne (référence station météo)

ETM : Evapotranspiration réelle sur olivier avec $K_c = 0,25$

Pour rappel, 1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m². Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 7 m x 6 m (occupation au sol de 42 m²), 1 mm représente 42 litres d'eau.

Poursuivre l'irrigation

Les apports d'eau permettront de satisfaire les besoins en eau sans créer de stagnation d'eau ou de percolation. Par conséquent, les doses d'irrigation sont à appliquer en fonction du niveau des précipitations relevées. Pour indication, voici les doses d'eau à apporter par goutte-à-goutte en cas d'absence totale de pluies et selon les secteurs géographiques :

- entre 1 et 1,3 mm / jour, en cas d'irrigations quotidiennes par le biais de 5 à 6 goutteurs / arbre,
- entre 0,5 et 0,7 mm / jour, en cas d'irrigations quotidiennes par le biais de 2 goutteurs / arbre.
- entre 2,5 et 3 mm / semaine, en cas d'un seul arrosage hebdomadaire par le biais de 2 goutteurs / arbre.

Pour les vergers irrigués par micro-jet, la fréquence des irrigations est à définir pour une évapotranspiration de l'ordre de 1,5 mm / jour, la dose étant calquée sur la capacité de rétention en eau du sol. Exemple : si la dose est fixée à 20 mm d'eau, l'arrosage est déclenché tous les 13 jours en absence de pluies ($20 / 1,5 = 13,3$ j).

Les arrosages permettront de soutenir la croissance des pousses et d'accroître le calibre final des olives par une action sur le développement des cellules du noyau.

Pas de bulletin la semaine prochaine

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : contact@ctolivier.org

